

Crématorium - Tarifs 2009

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le contrat de délégation de service public concernant la gestion du crématorium prévoit une actualisation annuelle des tarifs calculée selon la formule de révision précisée par l'avenant n° 1 du 7 février 2006 du contrat.

Cependant, après négociation et malgré une hausse importante en septembre des indices «Ensemble énergie et biens intermédiaires» l'augmentation des tarifs sera de 3,70 % par rapport à l'année 2008.

Ces tarifs doivent être modifiés à compter du 1^{er} février 2009.

Ces tarifs s'établissent comme suit :

	Ancien tarif 2008			% augmentation	Nouveau tarif 2009		
	Tarif HT	TVA 19,60 %	Tarif TTC		Tarif HT	TVA 19,60 %	Tarif TTC
Crémation							
Cercueil taille adulte	364,34 €	71,41 €	435,75 €	3,70	377,82 €	74,05 €	451,87 €
Cercueil taille enfant (1 à 12 ans)	182,17 €	35,71 €	217,88 €	3,70	188,91 €	37,03 €	225,94 €
Cercueil taille enfant (moins d'un an)	91,09 €	17,85 €	108,94 €	3,70	94,46 €	18,51 €	112,97 €
Crémation d'un cercueil après exhumation							
Moins de 5 ans après inhumation	364,34 €	71,41 €	435,75 €	3,70	377,82 €	74,05 €	451,87 €
Plus de 5 ans après inhumation	182,17 €	35,71 €	217,88 €	3,70	188,91 €	37,03 €	225,94 €
Crémation de pièces anatomiques							
Container de 60 kg et 200 l maxi	364,34 €	71,41 €	435,75 €	3,70	377,82 €	74,05 €	451,87 €
Container de 30 kg et 100 l maxi	182,17 €	35,71 €	217,88 €	3,70	188,91 €	37,03 €	225,94 €
Dépôt des centres de pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière	33,56 €	6,58 €	40,14 €	3,70	34,80 €	6,82 €	41,62 €
Urne cinéraire	28,76 €	5,64 €	34,40 €	3,70	29,83 €	5,85 €	35,68 €
Dépôt provisoire de l'urne (forfait mensuel au-delà du premier mois)	17,25 €	3,38 €	20,63 €	3,70	17,89 €	3,51 €	21,40 €
Location salle de cérémonie	62,32 €	12,21 €	74,53 €	3,70	64,62 €	12,67 €	77,29 €
Supplément salle de cérémonie pour une cérémonie personnalisée	33,56 €	6,58 €	40,14 €	3,70	34,80 €	6,82 €	41,62 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces tarifs qui seront appliqués jusqu'au 31 janvier 2010, date d'expiration du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions tarifaires.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.